



251, chemin Parker  
Dixville, Qc , J0B 1P0  
819 849-3037

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30



**Le Palabre, édition Mars 2025**

## *En grand merci à nos citoyens !*

Les comités des loisirs de Dixville et de Stanhope souhaitent remercier chaleureusement tous les citoyens qui ont participé aux différentes activités organisées cet hiver. Votre présence et votre enthousiasme ont contribué à faire de cette saison un véritable succès !

Merci également à tous les bénévoles et partenaires qui ont aidé à la réalisation de ces événements. Votre engagement fait toute la différence !

Nous avons déjà hâte de vous retrouver pour de nouvelles activités. D'ici là, profitez bien des beaux jours qui s'en viennent !

Le comité des loisirs de Dixville et le comité des loisirs de Stanhope



**PROCHAIN PAIEMENT DE TAXES : 15 MARS 2025**

N'hésitez pas à nous faire parvenir des chèques postdatés à l'avance ou à faire vos paiements en ligne via votre institution financière afin d'éviter les frais de retard.

## En bref, le projet des bâtiments du Dixville Home

Le projet de loi d'intérêt privé a enfin été approuvé par le gouvernement, ce qui permet de régulariser les titres de propriétés et donc de poursuivre l'ensemble des projets liés aux bâtiments du Dixville Home.

### Un contrat de vente accepté pour les bâtiments du Dixville Home !

Lors du conseil municipal du 3 mars, un contrat de vente a été accepté concernant les trois immeubles qui étaient destinés à la revente afin de faire un projet de logements locatifs. La vente officielle sera réalisée plus tard cette année, lorsque les deux parties auront réalisé l'ensemble de leurs obligations préalables à la transaction. L'offre acceptée par le conseil municipal s'élève à 300 000 \$. Puisque la municipalité a acquis l'ensemble des immeubles au prix de 475 000\$, qu'une subvention est à recevoir d'au moins 67 000 \$, il reste donc 108 000 \$ à la charge de la municipalité actuellement. Il faut aussi considérer que le projet de lotissement prévoit la création d'un terrain supplémentaire qui pourra être vendu ultérieurement afin d'ériger d'autres logements. Également, nous demeurons propriétaire du bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de salle communautaire, ainsi que du stationnement.



### Pourquoi vendre en bloc ?

Plusieurs citoyens nous questionnent concernant l'idée de vendre en bloc plutôt que de vendre chaque propriété de façon séparée dans le but d'obtenir un meilleur prix global. Le fait de vendre séparément, peut-être à plus cher, ne garantit en rien le fait d'avoir un beau projet final. Ainsi, afin de s'assurer que le futur propriétaire de ces immeubles réalise un projet qui convient à la municipalité, le règlement de zonage oblige, depuis 2022, pour ce secteur, la production d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) devant être accepté par le conseil municipal. L'objectif de cette obligation est simple : Éviter d'avoir des bâtiments qui seraient inutilisés ou laissés à l'abandon.

La municipalité désire que ce secteur soit valorisé et invitant. Situé dans le cœur villageois, ce secteur fait assurément partie de l'image de Dixville. Aussi, la valorisation de ce secteur permettra d'augmenter les revenus de taxation (taxe générale et de service), ce qui serait beaucoup moins le cas si les bâtiments sont laissés tels quels et/ou sous-utilisés. L'obligation de soumettre un PAE vient donc limiter les acheteurs potentiels qui doivent se conformer à des règles plus strictes dans leur projet, par exemple d'inclure une part de logement abordable. Il est donc plus judicieux de regrouper la vente et de prioriser un projet global qui répondra, dans son ensemble, aux divers critères établis par la municipalité.

## Votre futur hôtel de ville et salle communautaire

La municipalité a finalement reçu les plans de l'architecte. Ceux-ci ont été acheminés au Ministère afin d'obtenir leur approbation. L'échéancier actuel prévoit que les travaux de rénovation débuteront à l'automne 2025 et se poursuivront au courant de l'hiver.

### Les étapes, en bref

À ce jour :

La municipalité attend :

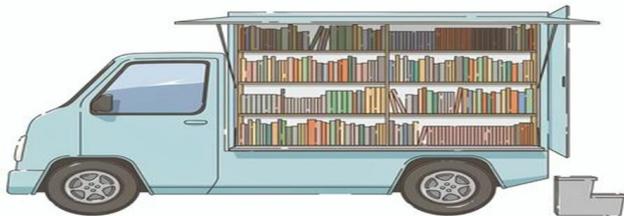
- L'approbation des plans et devis par le ministère pour débiter l'appel d'offres pour les travaux du futur hôtel de ville et de la salle communautaire ;
- Le PAE de l'acheteur qui permettra de confirmer plus précisément le projet. Ce projet pourrait inclure la démolition d'un immeuble et devrait notamment inclure une vingtaine de logements, dont 20% abordable et deux logements pour personnes à mobilité réduite.

La municipalité travaille sur :

- Le lotissement des terrains et les servitudes nécessaires pour la revente ;
- La modification du règlement de zonage afin d'inclure le plan d'aménagement d'ensemble que devra soumettre le futur propriétaire des immeubles ;

Bien que ces étapes se feront en parallèle, un délai d'environ 6 à 8 mois est à prévoir avant leur réalisation complète.

*Votre mairesse, Françoise Bouchard*



De 10 h à midi, à la salle du conseil municipal,  
251 chemin Parker

## **BIBLIOTHÈQUE MOBILE**

**Vendredi 14 mars 2025**

**Vendredi 11 avril 2025**

**Vendredi 9 mai 2025**

**Vendredi 6 juin 2025**

## COLLECTE DE RECYCLAGE/DÉCHETS/COMPOST

**Veillez contacter directement la MRC de Coaticook pour toutes questions : 819 849-9166**

## ENTENTE LOISIR INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE COATICOOK

SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS DE DIXVILLE



### ACCÈS GRATUIT AU PARC DE LA GORGE (DE JOUR SEULEMENT)

Le Parc de la Gorge accueille gratuitement les résidents de la MRC de Coaticook sur le site pour la randonnée pédestre de jour ainsi que l'accès au jeux d'eau.

Pour y accéder, il suffit de se présenter à l'accueil du parc (400, rue St-Marc) et de fournir une preuve de résidence.



### ACCÈS À UN TARIF PRÉFÉRENTIEL AU PARC DÉCOUVERTE NATURE

Les citoyens de la MRC de Coaticook peuvent bénéficier d'un rabais en entrant le 3 premiers caractères de leur code postale dans la case « CODE PROMO » lors de la réservation en ligne.



*\*Offre valide uniquement sur les achats en ligne  
\* Non applicable pour l'activité « Acoatica »*

### RÉSERVATION DES TERRAINS SANS FRAIS, SELON LES DISPONIBILITÉS DANS L'AGENDA DES RÉSERVATIONS

- Terrains de balle
- Terrains de soccer
- Terrains de Pickelball
- Terrains de tennis
- Terrains de volleyball de plage



### PISCINE MUNICIPALE ET LAC LYSER Accès gratuit

### INSCRIPTION AUX ASSOCIATION SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES AU MÊME TARIF QUE LES CITOYENS DE COATICOOK



- Association du Baseball mineur
- Club de patinage artistique
- Association du Hockey mineur
- Club de Golf junior
- Association de Pickleball
- Corps de Cadets 2852 Coaticook
- Association de tennis
- 5e Groupe scout
- Association de soccer-football Coaticook-Compton inc.
- Plein air Coaticook

### ARENA DE COATICOOK

CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD COUILLARD



Patinage et hockey libre gratuit  
Voir l'horaire sur le site Web  
[arenacoaticook.ca](http://arenacoaticook.ca)

### RANDONNÉE AU MONT PINACLE

PARC HAROLD F. BALDWIN

### RÉSIDENTS DE LA MRC DE COATICOOK

Gratuit avec une preuve de  
résidence

